

## Candidature au partenariat Unidis Stratégie & Avenir

### Critères de recevabilité au processus de labellisation

1. L'Organisme de Formation est en cours de création ou dispose d'un statut juridique avéré et respecte l'ensemble de la législation existante relative à ce statut en accomplissant les obligations nécessaires à son existence légale.
2. L'Organisme de Formation atteste de sa déclaration d'activité de prestations de Formation Professionnelle Continue enregistrée auprès du Préfet de région compétent.
3. L'Organisme de Formation répond aux exigences de qualité de la Formation Professionnelle Continue et il emploie ou fait appel aux services d'au moins un formateur permanent ou occasionnel pouvant prouver son expérience professionnelle en la matière.
4. L'Organisme de Formation assure un ou plusieurs domaines d'expertises stratégiques pour les entreprises et les salariés de l'Intersecteur Papier Carton et s'inscrit dans une démarche d'innovation pédagogique.
5. L'Organisme de Formation se reconnaît dans les valeurs partagées de la Charte du Réseau des Partenaires Unidis Stratégie & Avenir.

L'Organisme de Formation intéressé transmettra son formulaire de candidature par courriel à [contact.formation@unidis.fr](mailto:contact.formation@unidis.fr).

En cas de doute sur l'interprétation des critères de recevabilité, le candidat est invité à prendre contact avec le Directeur d'Unidis Stratégie & Avenir par courriel : [isabelle.margain@unidis.fr](mailto:isabelle.margain@unidis.fr).

À la suite d'un entretien préalable, le processus de labellisation pourra s'enclencher tel qu'il est décrit dans le « Label Unidis Stratégie & Avenir - Du référentiel à la labellisation du partenaire formation ». Ce document est téléchargeable sur le site d'Unidis Stratégie & Avenir : <https://unidis.fr/portail/nos-expertises-et-le-reseau-des-partenaires/>.

Document actualisé le 17-07-2020